

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC ROUEN ENTREPRISES 2 B RUE DUGUAY TROUIN 76000 ROUEN
déclare et atteste avoir reçu la somme de 20 000 €.

Monsieur Christophe HARAN, gérant de la société 3GYS, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 114 RUE MOISE BLOCH 76230 BOIS GUILLAUME, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur Christophe HARAN
Nombre de parts	20000
Montant versé	20 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 avril 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

